



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**

Le **28 février** à 20 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni dans la salle municipale des Anciennes Ecuries, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

DATE DE CONVOCAATION :

21/02/2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 17

PRESENTS : 15

VOTANTS : 16

Etaient présents :

MM./Mmes Pierre-Edouard EON, Président, Marie-Claude CRESPIAN, Laurence BARTHELEMI, Catherine GAUTIER, Dominique DE GOUSSENCOURT, Pascal FRANCK, Nathalie JOUINEAU, Jérôme DURIEUX(+1), Stéphane IMBERT, Nicole JAMET, Françoise METAYER, Estelle PECQUEUX, Evelyne TESTA, Philippe MONTAIGNE, Christine JAMET, formant la majorité des membres en exercice.

Absente représentée : madame Nathalie BARROIS, représentée par monsieur Jérôme DURIEUX.

Absente non représentée : madame Véronique DOUTRELEAU.

M. Philippe MONTAIGNE est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

VU l'article L.2312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT qu'au vu de cet article un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget de l'exercice ;

CONSIDERANT la présentation par le Président du rapport d'orientation budgétaire 2024 ;

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'exprimer leurs remarques sur les orientations budgétaires présentées.

Après avoir entendu les déclarations des membres présents, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à l'unanimité,

PREND ACTE que le débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2024 a eu lieu.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 29 février 2024

**La Secrétaire de séance,
Administrateur du CCAS**

Philippe MONTAIGNE

Le Président,


**Pierre-Edouard EON
Maire de Méry-sur-Oise**

Commune de Méry-Sur-Oise
(Val d'Oise)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 28 FEVRIER 2024

Annexe à la délibération n°2024/01

1. Rapport d'orientation budgétaire 2024

Conformément au décret du 6 mai 1995, les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants organisent dans un délai maximal de deux mois avant le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire.

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) impose aux CCAS de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire qui doit présenter la structure et l'évolution des dépenses.

Selon les termes du Code de l'action sociale et des familles, le CCAS « *anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en étroite relation avec les institutions publiques et privées* ».

Le présent rapport sur les orientations budgétaires fait état du réalisé de 2023 et propose une projection pour 2024 tant en dépenses qu'en recettes afin de porter un éclairage sur les grands équilibres budgétaires préalablement au vote du budget.

I. **2023 : UN COMPTE ADMINISTRATIF TRADUISANT UNE ACTIVITE EN HAUSSE**

Le réalisé de 2023, se présente comme suit :

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE		BP 2023	Réalisé 2023	CHAPITRE		BP 2023	Réalisé 2023
011	Charges à caractère général	194 230.00 €	208 767.85 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	33 679.95 €	33 679.95 €
012	Charges de personnel et assimilé	300.00 €	190.00 €	70	Produits de services	97 464.00 €	96 014,66 €
65	Autres charges de gestion courante	36 150.00 €	26 334.85 €	74	Dotations, subventions, participations	100 000.00 €	112 686.00 €
022	Dépenses imprévues	69.95 €					
042	Opérations d'ordre (section à section)	394.00 €	393.82 €	042	Opérations d'ordre (section à section)		
TOTAL		231 143.95 €	235 686.52 €			231 143.95 €	242 380,61 €

réalisé en hausse par rapport au budget tant en dépenses qu'en recettes :

- En dépenses : +1.97 % (BP /Réalisé)
- En recettes : +4.86 % (BP/Réalisé)

DEPENSES	NATURE COMPTABLE	MONTANT VOTE 2023	DEPENSES 31 12 2023
Portage repas	604	80 000,00 €	79 681,09 €
Repas servis au foyer	604	14 900,00 €	18 414,39 €
Ateliers seniors	604	10 320,00 €	11 280,00 €
Semaine bleue	604	6 000,00 €	7 121,18 €
Voyage	604	25 000,00 €	22 499,00 €
Transport voyage	6247	8 500,00 €	8 142,72 €
Repas d'été	6232	12 500,00 €	11 067,39 €
bbq été seniors	6232		1 087,85 €
Colis de Noël	6232	10 000,00 €	9 478,50 €
Familles services	658	6 000,00 €	5 934,60 €
Vies	658		
Sous total autonomie des seniors		173 220,00 €	174 706,72 €
Goûter de Noël	6232	7 000,00 €	9 228,56 €
Réveillon	6232	6 000,00 €	6 054,67 €
Aides diverses	6562	15 000,00 €	4 750,00 €
Sortie des familles	604	2 600,00 €	6 157,93 €
Sous total solidarités		30 600,00 €	26 191,16 €
Diverses fournitures alimentati	60623	300,00 €	397,60 €
Petites fournitures	60628	300,00 €	132,26 €
Petit équipement	60632	400,00 €	100,00 €
Cotisation UDCCAS	6281	60,00 €	51,43 €
Cotisation UNCCAS	6281	350,00 €	343,42 €
Sous total divers		1 410,00 €	1 024,71 €
Secours Populaire	6574	4 500,00 €	4 500,00 €
Fonds Solidarité Logement	6574	1 500,00 €	1 500,00 €
VIES (ex AES)	6574	3 000,00 €	3 000,00 €
JALMAVL	6574	300,00 €	300,00 €
APED L'ESPOIR	6574	1 350,00 €	1 350,00 €
La Maison des Tulipes	6574	350,00 €	350,00 €
Le club des Aînés	6574	800,00 €	800,00 €
Secours Catholique	6574	500,00 €	500,00 €
ATD Quart Monde	6574	500,00 €	500,00 €
UNAFAM	6574	350,00 €	350,00 €
APUI Les Villageoises	658	2 000,00 €	2 500,25 €
Acepe	611	10 000,00 €	17 529,86 €
Ateliers Aide aux Aidants (Con	611		
Sous total subventions		25 150,00 €	33 180,11 €
URSSAF	6451	300,00 €	190,00 €
Dépenses imprévues		69,95 €	- €
opérations d'ordre (section/section)		394,00 €	393,82 €
Sous total autres dépenses		763,95 €	583,82 €
TOTAL		231 143,95 €	235 686,52 €

1.1 Des Dépenses de fonctionnement en hausse

1.1.1 Soutien à l'autonomie des seniors :

- L'accès à un service dédié à l'alimentation et à la veille sociale

En 2023 les dépenses liées au portage des repas sont de 79 681,09 €, soit conformes au BP voté de 80 000,00 €.

Le nombre de repas livrés a augmenté, passant de 4 674 à 6 595, soit 549 repas mensuels pour 36 personnes inscrites à ce service.

Les bénéficiaires sont répartis en 7 couples et 22 personnes seules représentant 12 hommes et 24 femmes.

Les repas au foyer, souvent associés à un atelier, sont des moments de convivialité qui luttent contre l'isolement des seniors et contribuent également au maintien à domicile.

Les dépenses réalisées en 2023 de 18 414,39 € sont nettement supérieures au BP voté de 14 900,00 €, soit +23,59 %.

Les repas au foyer organisés trois fois par semaine hormis pendant les vacances scolaires, bénéficient à 50 inscrits pour une moyenne de 203 repas mensuels, soit 2 032 repas annuels contre 1 546 repas pour l'année 2022.

La moyenne des fréquentations représente : 15 bénéficiaires le mardi, 23 le jeudi et 25 le vendredi.

Pour l'année 2023, les prix facturés par le prestataire Saveurs et Vie sont les suivants :

- 12,03 € le repas en formule complète (repas du midi et collation du soir)
- 9,06 € le repas servi au foyer.

- Les ateliers seniors :

Le CCAS propose aux seniors différents ateliers sur l'art végétal, le scrapbooking, le bien-être/l'estime de soi, la sophrologie et le numérique, dont l'enveloppe globale budgétaire s'élevait à la somme de 10 320,00 € en 2023 contre 8 920,00 € en 2022. Le réalisé des dépenses s'élève à la somme de 11 280,00 € pour 84 séances réalisées.

Les séances des ateliers numériques initialement prévues ont été réalisées entre janvier et juin 2023. Ces séances rencontrant un vif succès auprès des participants, il a été décidé de les prolonger jusqu'en décembre 2023.

Les ateliers ont été en partie financés par la conférence des financeurs pour un montant de 6 622,00 €.

- Familles Services

En 2023, le montant des dépenses pour Familles Services s'élève à la somme de 5 934,60 € pour 17 personnes en moyenne sur l'année, soit une fréquentation et donc des dépenses qui se sont stabilisées en 2023, après la nette diminution de 2022 par rapport à 2021.

- La semaine bleue :

Les dépenses liées à la semaine bleue avaient été budgétées à hauteur de 6 000,00 €. Le réalisé s'est élevé à la somme de 7 121,18 € répartie comme suit :

- Excursion Haute Normandie : 3 620,51 € pour 46 participants contre 63 en 2022
- Repas de clôture : 2 965,67 € pour 34 participants contre 61 en 2022
- Ateliers : 535,00 € pour une moyenne de 9 participants sur les 3 ateliers proposés (yoga, végétal et numérique) contre 17 en 2022.

- L'accès aux loisirs

- Le voyage annuel :

Le voyage des seniors 2023, du 7 au 14 octobre à Urrugne (64) comprenait 50 participants, dont deux accompagnatrices, représentant un coût total de 30 641,72 € (22 499,00 € pour le voyage et 8 142,72 € pour le transport).

- Les repas d'été :

Le repas d'été qui s'est déroulé le 26 juin 2023 a rassemblé 138 personnes âgées de 70 ans et plus. Son coût était de 11 067,39 €.

Sur le même chapitre, il convient d'ajouter la somme de 1 087,85 € pour l'organisation d'un barbecue organisé pour les seniors, avant l'arrêt des activités pendant la période estivale, soit un total de 12 155,24 € au titre des dépenses.

- Les fêtes de fin d'année :

Le goûter de Noël 2023 qui s'est déroulé le dimanche 17 décembre comptait 178 inscrits (contre 161 en 2022) pour des dépenses s'élevant à la somme de 9 228,56 €, pour 7 000,00 € budgétés.

En 2023, comme en 2022, 430 colis ont été commandés, pour la somme de 9 478,50 €, répartis comme suit :

- Personnes seules : 280 colis commandés
- Couples : 150 colis commandés

2023 a vu la reprise du réveillon solidaire qui n'avait pas été organisé depuis le confinement lié à la COVID. Celui-ci a rassemblé 30 convives pour une dépense de 6 054,67 € pour 6 000,00€ budgétés.

- Les sorties familles :

Deux sorties à la mer intergénérationnelles ont été organisées cet été pour les familles et les seniors pour une dépense de 6 157,93 € contre 2 600,00 € budgétés. A l'origine, une seule sortie à la mer avait été prévue en juillet à Trouville-sur Mer et devant le succès rencontré, il a été décidé de renouveler l'opération au mois d'août au Touquet. Ces deux sorties ont permis à 224 personnes (103 enfants et 121 adultes) de passer une journée au bord de la mer.

1.1.2 L'aide sociale facultative :

Le CCAS vient en aide aux administrés qui le sollicitent et dont la situation financière le justifie. Pour l'année 2023 un budget de 15 000,00 € était voté et le montant total des aides financières allouées s'est élevé à la somme de 4 750,00 € réparties comme suit :

- 1 100,00 € au titre de l'aide au chauffage au bénéfice de 12 ménages
- 3 650,00 € au titre des aides facultatives

La mise en œuvre du Règlement Intérieur des Aides Facultatives au dernier trimestre 2023 permettra de mieux répondre aux besoins des mérysiens en 2024

1.1.3 Les subventions :

Le CCAS œuvre en direction de différents publics fragiles en subventionnant les associations suivantes :

- Secours populaire : 4 500,00 €
- Fonds de solidarité logement : 1 500,00 €

- Vie : 3 000,00 €
- JALMAVL : 300,00 €
- APED : 1 350,00 €
- La Maison des Tulipes : 350,00 €
- Le club des aînés : 800,00 €
- Secours catholique : 500,00 €
- ATD Quart-Monde : 500,00 €
- UNAFAM : 350,00 €

Soit un total de 13 150,00 € voté en 2023.

APUI Les Villageoises ayant augmenté sa cotisation journalière de 5,48 € à 6,85 €, le budget des dépenses est donc de 2 500,00 € pour 2023 au lieu de 2000,00 €.

Le budget voté pour l'ACEPE était de 10 000,00 € en 2023, comprenant les interventions de 2 psychologues pour 6 mois. Il a été décidé de reconduire l'action d'une psychologue pour le 2^e semestre, soit un coût total annuel de 17 529,55. Pour 2024, il est proposé l'intervention d'une psychologue, soit la somme de 15 453,00 €.

1.2 Des recettes de fonctionnement supérieures aux prévisions

RECETTES	NATURE COMPTABLE	MONTANT VOTE 2023	REALISE 31 12 2023
Report résultat N-1	2	33 679.95 €	33 679.95 €
sous total		33 679.95 €	33 679.95 €
PORTAGE REPAS	706	49 000.00 €	49 039.61 €
REPAS AU FOYER SENIORS	706	11 500.00 €	14 685.05 €
ATELIERS	706	3 614.00 €	3 409.00 €
SEMAINE BLEUE	706	3 000.00 €	3 676.00 €
VOYAGE	706	28 000.00 €	23 044.00 €
SORTIE DES FAMILLES	706	350.00 €	811.00 €
REVEILLON SOLIDAIRE	706	2 000.00 €	1 350.00 €
Ss total produits de services		97 464.00 €	96 014 66 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	77		- €
CONFERENCE DES FINANCEURS	7473		12 686.00 €
SUBVENTION CAF			
SUBVENTION COMMUNALE	7474	100 000.00 €	100 000.00 €
sous total subventions		100 000.00 €	112 686.00 €
TOTAL		231 143.95 €	242 380.61 €
Excédent 2023			6 694,09 €

budget prévisionnel de 2023 prévoyait des recettes à hauteur de ~~231 143,95 €~~ se répartissant comme suit :

- 97 464,00 € en termes de produits des services
- 100 000,00 € en termes de dotations

Le réalisé 2023 qui s'élève à la somme de 242 380,61 € environ est supérieur aux prévisions malgré une baisse sur les produits des services, la fréquentation prévue n'ayant pas été complètement réalisée.

Le résultat 2023 est excédentaire de 6 694,09 € en raison de la prise en charge financière d'un certain nombre d'actions par la Conférence des financeurs, pour un montant de 12 686,00 €.

1.2.1 L'autonomie des seniors

➤ La restauration

- Repas au portage

Le réalisé des recettes pour 2023 s'élève à la somme de 49 039,61 €, conforme au prévisionnel.

- Repas au foyer

Les 203 repas mensuels servis au foyer sont en augmentation, générant des recettes à hauteur de 14 973,11 €, soit 3473,00 de plus que votés lors du BP.

➤ Les ateliers

Le réalisé 2023 indique des recettes au titre des ateliers un peu plus faibles que l'estimation évaluée pour le BP 2023, la participation moyenne est de 6,6 personnes par atelier.

➤ Voyage

Les recettes 2023 pour le voyage annuel des seniors s'élèvent à la somme de 23 044,00 € soit en deçà du prévisionnel qui était de 28 000,00 €. Le nombre de participants basé sur 60 était de 51, dont 2 accompagnatrices.

La subvention de l'ANCV a concerné 14 participants pour 2716,00 €, soit 194,00 € par personne.

1.2.2 Les actions de solidarité

➤ Les sorties familles intergénérationnelles

Ces activités sont proposées au tarif de 2,00 € par enfant et 5,00 € par adulte. Le montant total des recettes s'élève à la somme de 811,00 €, deux sorties ayant été organisées au lieu d'une prévue initialement.

➤ Le réveillon solidaire

Le budget prévisionnel du réveillon solidaire a été établi sur la base de 40 participants. Or, les participants ont été au nombre de 30 au tarif de 50,00 € pour les Mérysiens et 100,00 € pour les non Mérysiens.

II. LES ORIENTATIONS DU BP 2024

DEPENSES				RECETTES					
CHAPITRE	BP 2023	Réalisé 2023	Proposition BP 2024	CHAPITRE	BP 2023	Réalisé 2023	Proposition BP 2024		
011	Charges à caractère général	194 230,00€	208 767,85€	212 260,09€	002	Résultat de fonctionnement reporté	33 679,95€	33 679,95€	6 694,09€
012	Charges de personnel et assimilé	300,00€	190,00€	300,00€	70	Produits de services	97 464,00€	96 014,66€	97 560,00€
65	Autres charges de gestion courante	36 150,00€	26 334,85€	41 300,00€	74	Dotations, subventions, participations	100 000,00€	112 686,00€	150 000,00€
022	Dépenses imprévues	69,95€							
042	Opérations d'ordre (section à section)	394,00€	393,82€	394,00€	042	Opérations d'ordre (section à section)			
TOTAL		231 143,95€	235 686,52€	254 254,09€			231 143,95€	242 380,61€	254 254,09€

Le budget prévisionnel de 2024 en augmentation de 10 % tant en dépenses qu'en recettes en raison de :

- L'augmentation des coûts de restauration, des frais de transports et de certains ateliers, Par ailleurs, un projet de subventions au profit de plusieurs associations d'aide à la personne est à l'étude,
- L'augmentation de certains tarifs en cohérence avec l'augmentation des coûts facturés par les prestataires ainsi que le montant de la subvention communale.

2.1 L'autonomie des seniors

2.1.1 Impact financier sur le service dédié à l'alimentation et à la veille sociale

- Les repas au portage

Pour 2024, par application de la formule de révision prévue au marché, le coût du repas évolue de 4,49 %, passant de 12,03 € à 12,57 € les dépenses sont évaluées à :

- 83 000,00 € si le nombre de bénéficiaires et la fréquence de repas sont identiques

Par souci de cohérence entre les dépenses et les recettes, il est proposé de répercuter l'augmentation du prestataire de 4,49 % sur les tarifs appliqués aux bénéficiaires sur toutes les tranches de quotient.

r 2024, en incluant la hausse tarifaire, les recettes sont évaluées à :

- 51 000,00 € si le nombre de bénéficiaires et la fréquence de repas sont identiques

PERSONNE SEULE OU EN COUPLE	Tranches	Tarifs au 01/05/2022	Proposition tarifs au 01/05/2024 +4,49%
jusqu'à 250,00 €	1	4,48 €	4,68 €
De 250,01 € à 365,00 €	2	4,80 €	5,01 €
De 365,01 € à 475,00 €	3	5,12 €	5,35 €
De 475,01 € à 575,00 €	4	6,53 €	6,82 €
De 575,01 € à 675,00 €	5	6,91 €	7,22 €
De 675,01 € à 825,00 €	6	7,30 €	7,63 €
Supérieur à 825,01 €	7	7,68 €	8,02 €

Afin d'être en cohérence avec la proposition du montant des dépenses, il est proposé d'inscrire 51 000,00 € pour les recettes au BP 2024.

- Les repas au foyer

Pour 2024, de la même façon que pour les repas inscrits au portage, le prix du prestataire des repas au foyer va augmenter de 4,49 % passant de 9,06 € à 9,46 €.

Pour une moyenne identique à 2023, soit 203 repas mensuels, il est proposé un budget en dépenses de 19 600,00 €.

Par souci de cohérence entre les dépenses et les recettes, il est proposé de répercuter l'augmentation du prestataire de 4,49% sur les tarifs appliqués aux bénéficiaires sur toutes les tranches de quotient.

Il est également proposé de facturer le coût du repas aux non Mérysiens fréquentant le foyer à prix coûtant.

Pour 2024, les recettes sont évaluées à :

- 15 000,00 € en incluant la hausse tarifaire, si le nombre de bénéficiaires et la fréquence de repas sont identiques

PERSONNE SEULE OU EN COUPLE	Tranches	Tarifs au 01/05/2022	Proposition tarifs au 01/05/2024 +4,49%
Jusqu'à 250,00 €	1	2,86 €	2,99 €
De 250,01 € à 365,00 €	2	3,46 €	3,61 €
De 365,01 € à 475,00 €	3	4,06 €	4,24 €
De 475,01 € à 575,00 €	4	6,88 €	7,19 €
De 575,01 € à 675,00 €	5	7,09 €	7,40 €
De 675,01 € à 825,00 €	6	7,80 €	8,15 €
Supérieur à 825,01 €	7	8,53 €	8,91 €
Hors Commune (prix coutant)	8	9,00 €	9,46 €

2.1.2 Des moments festifs attendus

Pour 2024, les budgets des actions suivantes sont proposés comme suit :

- Les colis de Noël pour les seniors : 10 000,00 €
- Le goûter de Noël pour les seniors : 8 000,00 €
- Les dépenses diverses de fournitures, alimentation et cotisation à l'UDCCAS et à l'UNCCAS : 1 680,09 €
- Le repas d'été : 11 600,00 €
- Le voyage : 33 900,00 € en dépenses pour tenir compte des frais de péage. Il est proposé comme les années précédentes que les participants contribuent au coût du transport de la façon suivante :
 - 60,00 € pour les personnes imposables
 - 30,00 € pour les personnes non imposables
 Il est également proposé que les participants contribuent au paiement de l'assurance annulation ainsi qu'à la taxe de séjour.
 Les recettes du voyage sont donc estimées à 25 000,00 €

2.1.3 Des ateliers conviviaux

Pour 2024, il est proposé 78 ateliers (dont 72 payants) sur 36 semaines d'activités, soit un peu plus de 2 ateliers par semaine.

Parmi ces ateliers, deux nouveautés : le jardinage et un atelier sur la nutrition : bien manger pour bien vieillir, assuré par le prestataire de restauration Saveurs et Vies.

Les différents prestataires ont proposé de maintenir le coût de leurs prestations 2024 au tarif 2023, hormis Bulle de Pétale pour l'atelier scrapbooking qui passe de 100,00 € à 120,00 € (+20%) et l'atelier art végétal qui passe de 200,00 € à 250,00 € (+25 %).

PROPOSITION BP DEPENSES 2024			
Ateliers	Séances	Dépenses annuelles	Planning hors vacances scolaires
Scrapbooking	17	2 040,00 €	2 ateliers par mois
Art végétal	10	2 500,00 €	1 atelier par mois
Esthétique	10	3 000,00 €	1 atelier /mois
Sophrologie	15	2 250,00 €	2 ateliers par mois
Numérique	20	1 600,00 €	1 atelier hebdomadaire jusqu'en juin 2024
Nutrition Jardinage	6	1 590,00 € 1 000,00 €	6 ateliers culinaires à partir de septembre 2024
	78	13 980,00 €	2023/2024 : 6 ateliers de moins

Par souci de cohérence entre les dépenses et les recettes, il est proposé de répercuter l'augmentation des coûts des ateliers scrapbooking et art végétal sur les tarifs des participations de ces deux ateliers, soit :

- Scrapbooking de 5,00 € à 6,00 € la séance
- Art végétal : de 8,00 € à 9,00 € la séance

RECETTES PREVISIONNELLES 2024

ATELIERS	Coût /séance	Nombre total séances/an	Nombre de participant/séance	Recettes annuelles
Scrapbooking	6,00 €	17	7	714,00 €
Art Végétal	9,00 €	10	7	630,00 €
Esthétique	10,00 €	10	7	700,00 €
Sophrologie	7,00 €	15	6	630,00 €
Numérique	5,00 €	20	7	700,00 €
TOTAL		72	47	3 374,00 €

Soit, un budget prévisionnel de 13 980,00 € en dépenses et 3 300,00 € en recettes. Comme les années précédentes, il a été déposé un dossier de demande de subventions auprès de la Conférence des financeurs pour cofinancer ces actions.

Au regard de la baisse régulière du nombre de participants aux activités de la semaine bleue, il n'est pas proposé d'actions particulières pour 2024.

2.2 Des actions solidaires

- Comme en 2023, des sorties familles intergénérationnelles seront proposées. Deux voyages à la mer le dimanche 21 juillet à Cabourg et le dimanche 25 août à Fort Mahon et une sortie au festival du cirque à Domont au mois d'octobre. Le coût prévisionnel est estimé à 10 000,00 €. Le montant participatif au voyage des familles est proposé à 5,00 € par adulte 2,00 € par enfant, soit des recettes estimées à 1 260,00 € pour deux cars lors des sorties à la mer et un car pour la sortie au festival du cirque. Des demandes sont en cours auprès de la CAF afin que ces trois sorties soient subventionnées.
- Il est également proposé de programmer un réveillon solidaire pour le 31 décembre, à destination des personnes seules. La dépense est estimée à 5 000,00 € comprenant le traiteur et l'animation musicale, et les recettes sont envisagées à 2 000,00 € si on propose le coût participatif à 50,00 € pour 40 personnes.

2.3 L'aide sociale facultative

Le contexte économique national peut laisser présager un impact financier sur le budget des ménages mérysiens les plus fragiles.

Par ailleurs, la mise en œuvre en 2024 du règlement intérieur d'aides financières facultatives est susceptible d'élargir le champ des interventions du CCAS.

Aussi, il est proposé de maintenir le budget prévisionnel de l'aide sociale facultative à l'identique de 2023, soit à 15 000,00 €.

2.4 Des associations locales soutenues

Les subventions versées aux associations suivantes sont proposées à l'identique pour 2024 :

- Secours Populaire : 4 500,00 €
- Fonds Solidarité Logement : 1 500,00 €
- VIES : 3 000,00 €
- ATD Quart Monde : 500,00 €
- UNAFAM : 350,00 €

- associations suivantes souhaitent une revalorisation de leur subvention pour 2024 :
- JALMAVL : 350,00 € au lieu de 300,00 € en raison de deux projets de loi sur la fin de vie et la nécessité de former leurs bénévoles,
 - La Maison des Tulipes : 400,00 € au lieu de 350,00 € en raison de 3 Mérysiens accueillis en 2024 contre 1 en 2023,
 - APED L'ESPOIR : 1 400,00 € au lieu de 1 350,00 € pour 6 enfants mérysiens accueillis,
 - Le Club des Aînés : 1 250,00 € au motif de financement de goûters pour les seniors lors des activités réalisées les après-midis. Il est proposé de verser une subvention de 800,00 € comme en 2023,
 - Le Secours Catholique : 600,00 € au lieu de 500,00 €, le dossier de demande de subvention ne faisant état que d'un bilan et d'actions nationales et non locales, il est proposé de ne pas verser de subvention pour 2024.

L'association ACEPE (Action de prévention des difficultés psychologiques rencontrées par les familles) inscrit dans son bilan 2023 que la permanence fait état de 22 familles ayant bénéficié de 241 entretiens.

Il est proposé que le montant alloué pour 2024 soit de 15 500,00 € pour l'intervention annuelle d'une psychologue.